ffme
fédération
française
de la montagne
et de l'escalade

Passeport canyon
Guide d'utilisation

à usage des clubs et des cadres

escalade
raquette
rando raid
canyonisme

ffme
fédération
française
de la montagne
et de l'escalade

Sommaire

1 Présentation 3

1.1 Le passeport canyonisme 3

1.2 Objectifs du dispositif passeport 3

1.3 Le passeport au service des Clubs 4

2 Le passeport canyonisme 5

2.1 Le passeport 5

2.2 Le passage des anciens aux passeports actuels 5

2.3 Le livret passeport 6

3 Le passeport : mode d'emploi 9

3.1 Condition d'utilisation des passeports 9

3.2 Les passeports, qui peut les utiliser ? 9

3.3 Comment utiliser les passeports dans le Club ? 9

3.4 Commander des livrets passeports 9

3.5 Les Tarifs 10

4 L'évaluation 12

4.1 Dans quel contexte ? 12

4.2 Qui évalue ? 12

4.3 Quoi évaluer ? 12

4.4 Comment évaluer ? 12

4.5 Validation de l'évaluation 14

5 Des outils 15

6 En savoir plus 16

6.1 Informations à destination des clubs et structures 16

6.2 Informations à destination des cadres 16

1 PRESENTATION

Les passeports canyonisme FFME permettent au pratiquant de situer son niveau d'autonomie et de performance sur une échelle de couleur !

1.1 LE PASSEPORT CANYONISME

Une échelle de couleur sur 7 étapes pour se situer du moment où j'aborde l'activité canyon « passeport blanc » jusqu'à des performances diversifiées (haut niveau en difficultés verticales et/ou aquatiques, équipement, gestion de sites, prise de responsabilité dans les formations …) :

- Passeport Blanc : j'aborde le canyon
- Passeport Jaune : je commence à pratiquer le canyon
- Passeport Orange : je commence à être autonome
- Passeport Vert : je suis autonome
- Passeport Bleu : je gère une sortie canyon
- Passeport Violet : j'ai de l'expérience et des connaissances approfondies
- Passeport Rouge : je pratique à haut niveau dans tout type de canyon

1.2 OBJECTIFS DU DISPOSITIF PASSEPORT

1.2.1 POUR LE LICENCIE :

- Disposer d'un outil simple lui permettant de situer son niveau de pratique
- Pouvoir mesurer ses progrès et donc inscrire sa pratique dans la durée

1.2.2 POUR LES CADRES ET LE CLUB :

- Proposer des objectifs dans la formation des adhérents
- Structurer l'activité du club
- Donner une image de sérieux et de rigueur à l'offre du club

1.2.3 POUR LA FFME :

Aider et soutenir l'action de ses clubs :

- Proposer un système de formation personnelle cohérent
- Uniformiser les étapes d'apprentissage et leur évaluation

Favoriser la prévention des accidents

- Mettre en place un apprentissage et une évaluation rigoureux des techniques de sécurité
- Adopter une attitude responsable

Fidéliser le licencié :

- Inciter ses licenciés à une dynamique de progrès

1.2.4 POUR LE FUTUR LICENCIE FFME :

Inviter les nouveaux pratiquants, par les modules techniques canyon à une démarche formative sécuritaire intégrée dans un club :

- Proposer une première approche pour une pratique en sécurité
- Proposer une ouverture aux clubs et à la licence

1.3 LE PASSEPORT AU SERVICE DES CLUBS

Pour simplifier le document, l'appellation générique « club » regroupe : les clubs affiliés à la FFME, les sections de club affiliés et les établissements affiliés.

1. – Organiser l'activité du club

Le responsable de club et les cadres (initiateur, moniteur) peuvent s'appuyer sur la progression Passeports ou la mise en place de modules techniques pour former des groupes de niveau, permettre l'accès à des créneaux de pratique libre, définir le niveau des ateliers à réaliser, organiser une sortie ou un stage …

2. – Positionner le club

La progression Passeports devient la référence incontournable pour l'initiation, le perfectionnement ou même la performance. Utiliser les Passeports, c'est donner une image de sérieux et de rigueur à l'offre du club et construire ainsi une relation privilégiée avec les adhérents (mais aussi les parents, les enseignants, la municipalité, les institutions...).

3. – Fidéliser ses adhérents

Le dispositif Passeports propose à chaque pratiquant des buts concrets à atteindre dans des pratiques diversifiées. Un bon moyen pour fidéliser les adhérents

Le dispositif Passeports doit être largement diffusé pour en faire un outil partagé par tous.

Passeport 1ère version

Passeport nouvelle version

2 LE PASSEPORT CANYONISME

2.1 LE PASSEPORT

Le passeport canyonisme est guidé par deux impératifs :

- Permettre aux licenciés ou futur licenciés de progresser en canyon.
- Réduire les accidents tant dans la pratique en club qu'individuelle ;

Malgré l'augmentation importante du nombre de licenciés, le nombre d'accidents en canyon reste faible. Ce ne peut être complètement satisfaisant il faut toujours chercher à faire mieux et tendre vers 0.

Le défaut de vigilance du canyoniste et le manque d'anticipation du cadre, en sont les causes principales. Le livret passeport remet la sécurité au centre des préoccupations des pratiquants et des cadres.

Le turnover des licenciés est important (> 40 %) : les progrès, parfois trop lents, découragent de nombreux adhérents, notamment chez les jeunes.

Le passeport donne toute sa valeur à l'apprentissage du canyonisme.

Le passeport est un élément de réponse à ces problématiques ; il favorise la progression technique et améliore la sécurité des canyonistes.

Le passeport permet de :

- apprendre les techniques de sécurité les plus simples pour une pratique sûre ;
- valoriser les facteurs de la performance pour élever le niveau de performance ;
- bien distinguer les milieux d'autonomie (en fonction de la difficulté des canyons).

Avec la volonté de ne pas « précipiter » le passage d'un passeport en quelques mois, mais prendre le temps de parvenir à une MAITRISE réelle :

- des techniques et du comportement nécessaires à la sécurité ;
- des facteurs de savoir-faire à chaque niveau de pratique.

La progression

- Passeports blanc, jaune, orange :
  - accès à l'autonomie jusqu'aux canyons classés 3 3 II
- Passeports vert et bleu :
  - autonomie en canyons possiblement supérieur à 3 3 II et gestion de sorties
- Passeport violet et rouge :
  - expérience et connaissances approfondies

2.2 LE PASSAGE DES ANCIENS AUX PASSEPORTS ACTUELS

2.2.1 EQUIVALENCE ENTRE LES NIVEAUX ACQUIS AVEC L'ANCIEN DISPOSITIF PASSEPORT ET CEUX DES PASSEPORTS ACTUELS

Les niveaux de passeport acquis sur l'ancien dispositif restent acquis. Le titulaire d'un niveau bleu sur l'ancien passeport, reste passeport bleu avec le passeport actuel et il en garde tous les droits.

Je suis passeport orange sur l'ancien dispositif, je passe une session passeport vert aujourd'hui sur les modalités actuelles : comment faire pour valider sur mon livret (signature et tampon) ?

C'est très simple, soit :

- Je garde mon ancien livret que le cadre signera au moment de l'évaluation. La date prouvera que la validation s'est faite selon les nouvelles modalités et les informations seront mises à jour dans mon « espace licencié ».

- Je demande le nouveau livret passeport à mon club : il y reporte les premiers niveaux de passeports (avec les dates) et le cadre complètera avec la validation du passeport vert.

Dans tous les cas je peux suivre mon cursus dans mon livret de formation sur mon espace licencié.

2.2.2 CONDITION D'ACCES EN FORMATION DE CADRE

Les exigences préalables à l'entrée en formation sont précisées dans les règlements des brevets fédéraux téléchargeables sur la page des brevets fédéraux. Les titulaires du niveau de passeport correspondant ou supérieur seront dispensés de justifier les exigences décrites.

C'est la version en vigueur du règlement de la formation concernée qui fait référence.

Quels niveaux de passeport seront nécessaires pour entrer en formation de cadre ? *Vert pour l'accès à l'initiateur canyon.*

J'organise un stage de formation d'initiateur canyon, puis-je programmer une session passeport vert le week-end précédent ? *Il est recommandé de programmer les sessions passeport suffisamment tôt afin de pouvoir reporter en cas de météo défavorable.*

Les diplômes moniteur et instructeur canyon FFME sont reconnus comme dispenses d'exigences préalables pour l'accès à certaines qualifications professionnelles (DEJEPS mention canyon).

2.3 LE LIVRET PASSEPORT

Le passeport est un document personnel, le titulaire doit remplir la fiche d'identité avec l'autorisation parentale pour les mineurs (en page 4).

2.3.1 CONNAISSANCES ET COMPETENCES GENERALES - TECHNIQUES VERTICALES - TECHNIQUES AQUATIQUES

Après les pages de présentation générale du dispositif, chaque niveau de couleur est présenté successivement, en trois parties :

- Connaissances et compétences générales

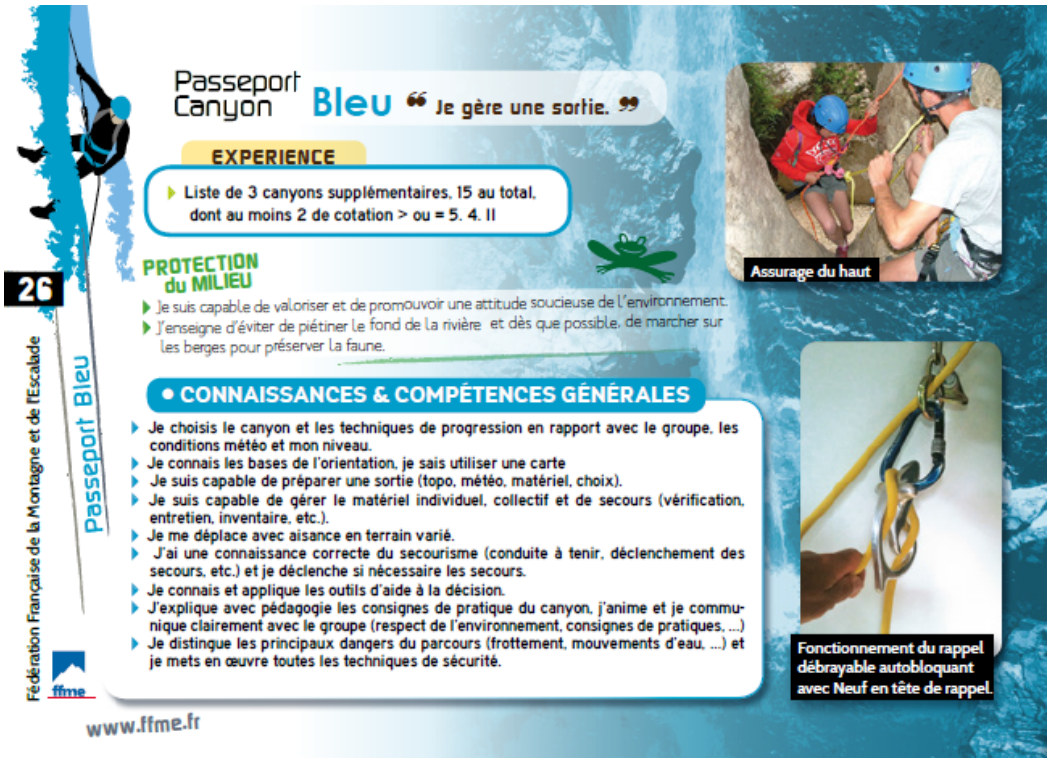
Passeport Canyon Bleu "Je gère une sortie."
EXPERIENCE
Liste de 3 canyons supplémentaires, 15 au total, dont au moins 2 de cotation > ou = 5. 4. II
PROTECTION du MILIEU
Je suis capable de valoriser et de promouvoir une attitude soucieuse de l'environnement.
J'enseigne d'éviter de piétiner le fond de la rivière et dès que possible, de marcher sur les berges pour préserver la faune.
CONNAISSANCES & COMPÉTENCES GÉNÉRALES
Je choisis le canyon et les techniques de progression en rapport avec le groupe, les conditions météo et mon niveau.
Je connais les bases de l'orientation, je sais utiliser une carte
Je suis capable de préparer une sortie (topo, météo, matériel, choix).
Je suis capable de gérer le matériel individuel, collectif et de secours (vérification, entretien, inventaire, etc.).
Je me déplace avec aisance en terrain varié.
J'ai une connaissance correcte du secourisme (conduite à tenir, déclenchement des secours, etc.) et je déclenche si nécessaire les secours.
Je connais et applique les outils d'aide à la décision.
J'explique avec pédagogie les consignes de pratique du canyon, j'anime et je communique clairement avec le groupe (respect de l'environnement, consignes de pratiques, ...)
Je distingue les principaux dangers du parcours (frottement, mouvements d'eau, ...) et je mets en œuvre toutes les techniques de sécurité.
26
Passeport Bleu
Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade
ffme
www.ffme.fr
Assurage du haut
Fonctionnement du rappel débrayable autobloquant avec Neuf en tête de rappel

- Techniques Verticales

- Techniques aquatiques

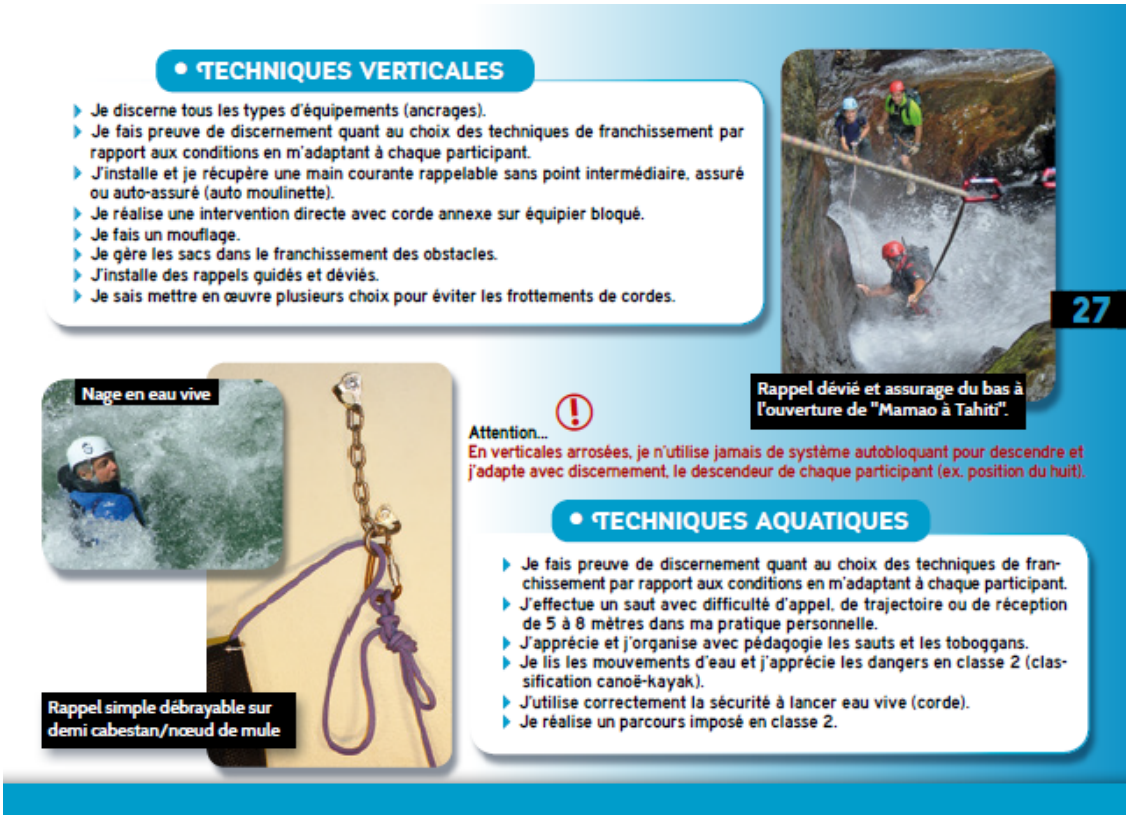
TECHNIQUES VERTICALES
Je discerne tous les types d'équipements (ancrages).
Je fais preuve de discernement quant au choix des techniques de franchissement par rapport aux conditions en m'adaptant à chaque participant.
J'installe et je récupère une main courante rappelable sans point intermédiaire, assuré ou auto-assuré (auto moulinette).
Je réalise une intervention directe avec corde annexe sur équipier bloqué.
Je fais un mouflage.
Je gère les sacs dans le franchissement des obstacles.
J'installe des rappels guidés et déviés.
Je sais mettre en œuvre plusieurs choix pour éviter les frottements de cordes.
27
Rappel dévié et assurage du bas à l'ouverture de "Mamao à Tahiti".
Nage en eau vive
Rappel simple débrayable sur demi cabestan/nœud de mule
Attention...
En verticales arrosées, je n'utilise jamais de système autobloquant pour descendre et j'adapte avec discernement, le descendeur de chaque participant (ex. position du huit).
TECHNIQUES AQUATIQUES
Je fais preuve de discernement quant au choix des techniques de franchissement par rapport aux conditions en m'adaptant à chaque participant.
J'effectue un saut avec difficulté d'appel, de trajectoire ou de réception de 5 à 8 mètres dans ma pratique personnelle.
J'apprécie et j'organise avec pédagogie les sauts et les toboggans.
Je lis les mouvements d'eau et j'apprécie les dangers en classe 2 (classification canoë-kayak).
J'utilise correctement la sécurité à lancer eau vive (corde).
Je réalise un parcours imposé en classe 2.

2.3.2 PAGES SECURITE

Pour attirer l'attention sur les techniques de sécurité essentielles et ainsi réduire le nombre d'accidents, plusieurs pages ont été ajoutées ; le licencié pourra s'y reporter au fil de sa progression.

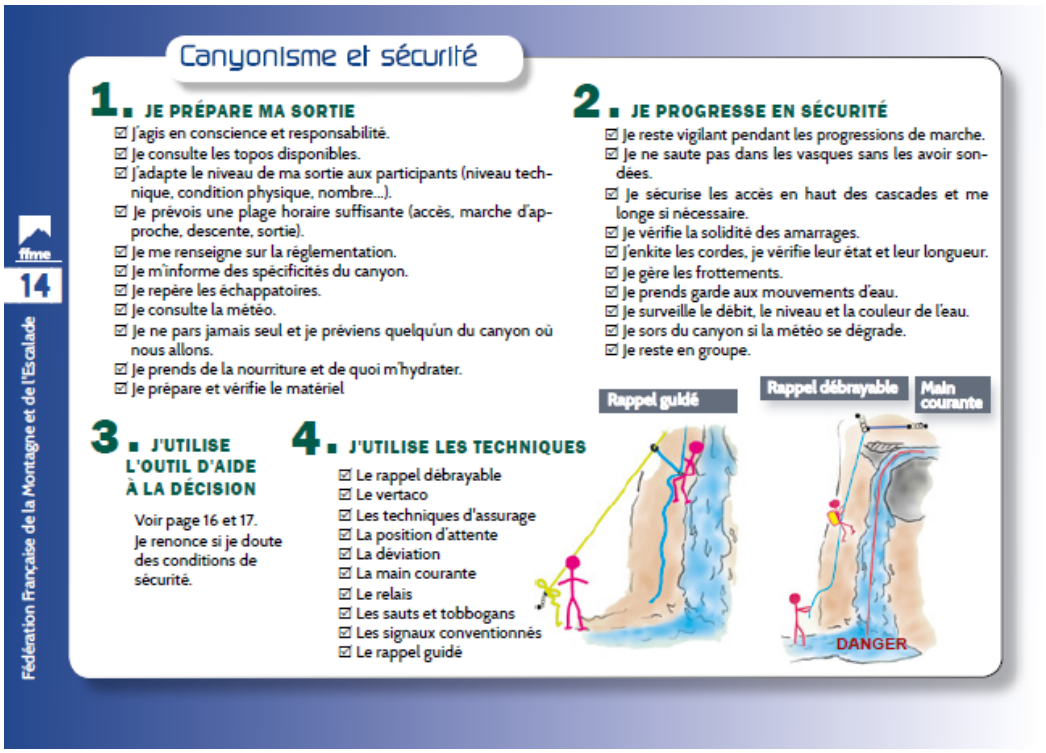
Canyonisme et sécurité
ffme
14
Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade
1. JE PRÉPARE MA SORTIE
J'agis en conscience et responsabilité.
Je consulte les topos disponibles.
J'adapte le niveau de ma sortie aux participants (niveau technique, condition physique, nombre...).
Je prévois une plage horaire suffisante (accès, marche d'approche, descente, sortie).
Je me renseigne sur la réglementation.
Je m'informe des spécificités du canyon.
Je repère les échappatoires.
Je consulte la météo.
Je ne pars jamais seul et je préviens quelqu'un du canyon où nous allons.
Je prends de la nourriture et de quoi m'hydrater.
Je prépare et vérifie le matériel
2. JE PROGRESSE EN SÉCURITÉ
Je reste vigilant pendant les progressions de marche.
Je ne saute pas dans les vasques sans les avoir sondées.
Je sécurise les accès en haut des cascades et me longe si nécessaire.
Je vérifie la solidité des amarrages.
J'enkite les cordes, je vérifie leur état et leur longueur.
Je gère les frottements.
Je prends garde aux mouvements d'eau.
Je surveille le débit, le niveau et la couleur de l'eau.
Je sors du canyon si la météo se dégrade.
Je reste en groupe.
3. J'UTILISE L'OUTIL D'AIDE À LA DÉCISION
Voir page 16 et 17.
Je renonce si je doute des conditions de sécurité.
4. J'UTILISE LES TECHNIQUES
Le rappel débrayable
Le vertaco
Les techniques d'assurage
La position d'attente
La déviation
La main courante
Le relais
Les sauts et tobbogans
Les signaux conventionnés
Le rappel guidé
Rappel guidé
Rappel débrayable
Main courante
DANGER

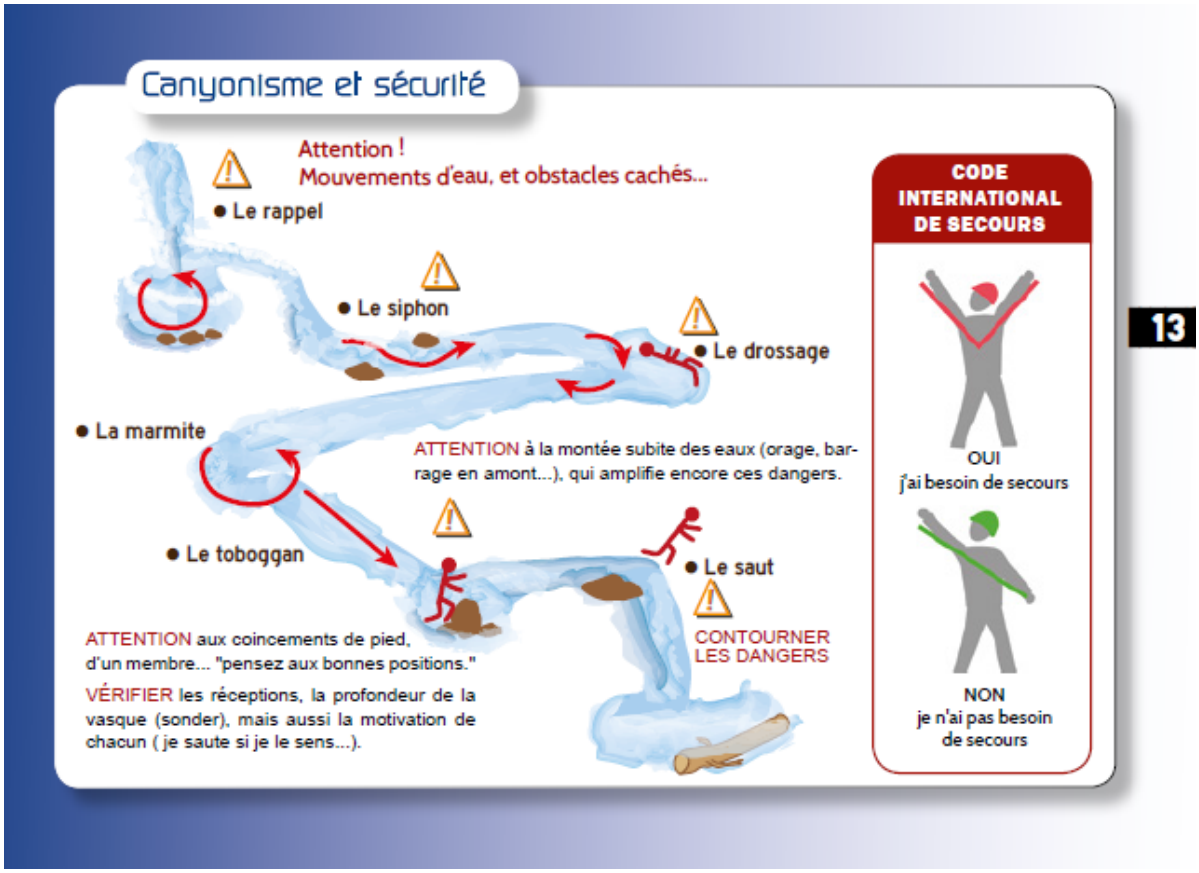
Canyonisme et sécurité
Attention !
Mouvements d'eau, et obstacles cachés...
• Le rappel
• Le siphon
• Le drossage
• La marmite
ATTENTION à la montée subite des eaux (orage, barrage en amont...), qui amplifie encore ces dangers.
• Le toboggan
• Le saut
ATTENTION aux coincements de pied, d'un membre... "pensez aux bonnes positions."
VÉRIFIER les réceptions, la profondeur de la vasque (sonder), mais aussi la motivation de chacun (je saute si je le sens...).
CONTOURNER LES DANGERS
CODE INTERNATIONAL DE SECOURS
OUI
j'ai besoin de secours
NON
je n'ai pas besoin de secours
13

2.3.3 VALIDATION

Pour chaque évaluation, le cadre date et signe la case correspondante sur la page récapitulative du livret du grimpeur (p 6 et 7) puis enregistre les résultats des licenciés sur l'intranet.

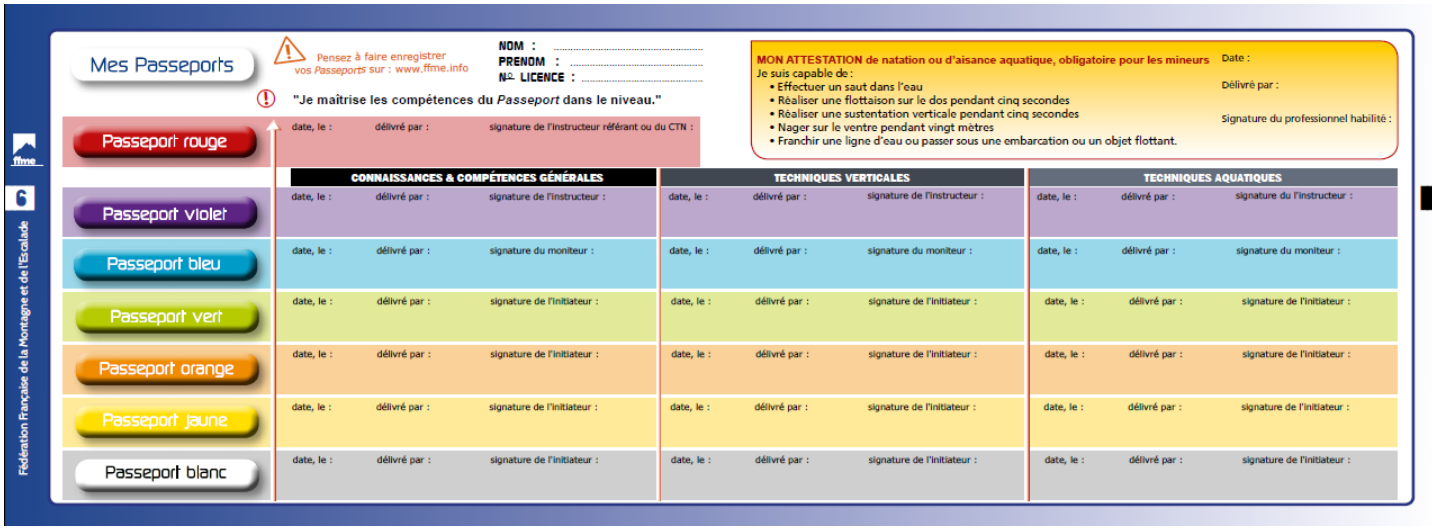
Mes Passeports
Pensez à faire enregistrer vos Passeports sur : www.ffme.info
NOM :
PRENOM :
N° LICENCE :
"Je maîtrise les compétences du Passeport dans le niveau."
MON ATTESTATION de natation ou d'aisance aquatique, obligatoire pour les mineurs
Je suis capable de :
• Effectuer un saut dans l'eau
• Réaliser une flottaison sur le dos pendant cinq secondes
• Réaliser une sustentation verticale pendant cinq secondes
• Nager sur le ventre pendant vingt mètres
• Franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant.
Date :
Délivré par :
Signature du professionnel habilité :
CONNAISSANCES & COMPÉTENCES GÉNÉRALES
TECHNIQUES VERTICALES
TECHNIQUES AQUATIQUES
Passeport rouge
Passeport violet
Passeport bleu
Passeport vert
Passeport orange
Passeport jaune
Passeport blanc
date, le :
délivré par :
signature de l'instructeur référant ou du CTN :
signature de l'instructeur :
signature du moniteur :
signature de l'initiateur :
Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade
6
7

Le livret passeport m'apporte-t-il des conseils pour progresser d'un niveau à l'autre ?

Non, le livret identifie clairement les étapes. Mais pour progresser d'un niveau à l'autre, il faut suivre les conseils d'un cadre au fil des séances du club. Les livrets pédagogiques, le manuel technique sont un complément utile à cette progression.

3 LE PASSEPORT : MODE D'EMPLOI

3.1 CONDITION D'UTILISATION DES PASSEPORTS

Les licenciés de la fédération sont les destinataires privilégiés du dispositif mais tout pratiquant peut l'obtenir.

Pour un non licencié, il est possible d'obtenir le livret passeport dans toute structure d'enseignement de canyon qui l'utilise. Ces structures « externes » à la fédération peuvent s'inscrire dans le dispositif en signant une convention avec la FFME.

Le club a toute liberté pour définir les modalités de distribution des livrets à ses adhérents (à l'adhésion, à l'occasion d'une session de passage de passeport, de modules techniques ou d'un stage…).

3.2 LES PASSEPORTS, QUI PEUT LES UTILISER ?

Les structures affiliées à la FFME

- Club, section de club et établissement affiliés FFME
- Comité départemental et régional FFME

Les structures en convention avec la FFME

Il est possible d'obtenir le passeport dans toute autre structure d'enseignement du canyon qui souhaite s'inscrire dans cette démarche (UCPA, CREPS, UNSS, UFRSTAPS, écoles, collèges, lycées, … ou autres fédérations ...). Les structures non affiliées doivent alors signer une convention avec la fédération qui les engage à respecter les règles de fonctionnement du dispositif. Pour cela, il leur suffit de retourner le formulaire " Convention Passeport " daté et signé au siège de la Fédération. La convention est téléchargeable sur le site ffme.fr.

3.3 COMMENT UTILISER LES PASSEPORTS DANS LE CLUB ?

Le cadre compétent forme les licenciés lors des sorties club, ou les futurs licenciés lors des modules de formation technique canyon.

En modules, le niveau du passeport est validé au cours d'une session passeports spécifique à l'issue de chaque module.

En sorties club quand il les juge prêts à passer un niveau de passeport, le cadre organise et déclare une session de passage de passeports ou les inscrit à une session organisée au niveau départemental ou régional. Au cours de cette session, le niveau de maîtrise du licencié est évalué.

3 domaines de compétences doivent être évalués :

- Connaissances et compétences générales
- Techniques verticales
- Techniques aquatiques

A l'issue des résultats de la session de passage, le cadre compétent :

- valide le livret passeport par sa signature aux pages 6 et 7
- et pour les licenciés FFME, enregistre les passeports délivrés dans l'intranet Passeport FFME (voir détails dans Partie évaluation).

3.4 COMMANDER DES LIVRETS PASSEPORTS

3.4.1 LA COMMANDE PAR UN CLUB, UNE SECTION OU UN ETABLISSEMENT AFFILIES

Commande lors d'une réédition

Afin de réduire les transports, depuis la réédition été 2014, les passeports sont envoyés directement aux clubs depuis la FFME.

Chaque club commande un stock permettant de délivrer un livret à chacun de ses licenciés.

Pour cela, il renseigne le formulaire informatisé dans l'onglet « infos » sur la fiche intranet du club. Un seul nombre à y saisir : la quantité de livrets souhaités. Tout le reste est automatique : calcul des frais de port, facturation et prélèvement.

Pour une estimation réaliste du nombre à commander, le club prévoit ses besoins pour cette saison et commande le double de livrets (pour tenir compte du renouvellement de ses licenciés sur plusieurs saisons (env. 30 % chaque année).

Pour aider le club à estimer ses besoins (nombre de licenciés sur 4 ans, nombre de passeports commandés dans les 4 dernières années passées, nombre de passeports attribués aux licenciés du club, …), tous les chiffres sont disponibles sur le formulaire de commande.

Réapprovisionnement du club

Le président du club (ou président de comité) commande les livrets passeports, éventuellement les cartes « premiers pas » dont il a besoin.

Pour un nouveau club,

Les passeports seront inclus dans un pack envoyé au club lors de son affiliation à la FFME.

3.4.2 LA COMMANDE PAR UN COMITE

Un comité peut juger nécessaire de disposer d'un stock de livrets passeport : il effectue sa commande via l'intranet du comité.

3.4.3 LA COMMANDE PAR UNE STRUCTURE CONVENTIONNEE

La structure envoie le bon de commande passeport accompagné du règlement au siège FFME. Le bon de commande est disponible sur le site FFME.

3.5 LES TARIFS

3.5.1 REGLES DE FONCTIONNEMENT

Règle 1 : Tout passeport attribué par le club à un licencié du club n'est pas facturé dès lors qu'il a bien été validé sur l'intranet fédéral.

Par contre, seront facturés les passeports remis :

- à des personnes non licenciées ;
- à des licenciés mais non validés sur l'intranet ;
- à des licenciés ne faisant pas partie du club ;
- en double ou en remplacement d'un livret perdu.

Règle 2 : Les passeports sont conditionnés par paquets de 25 non fractionnable.

Règle 3 : Les frais de port et d'affranchissement sont à la charge du commanditaire.

3.5.2 POUR LES CLUBS ET ETABLISSEMENTS AFFILIES

Les tarifs s'établissent donc ainsi :

- La 1ère commande de livret passeports est gratuite pour le club, seuls les frais de port et d'affranchissement sont payants.
- Commandes suivantes pour le renouvellement du stock :
  - les livrets attribués à des licenciés du club seront renouvelés gratuitement,
  - les livrets non attribués à des licenciés du club seront facturés au club au tarif de 3 €.

Ex : le club commande 100 passeports pour se réapprovisionner :

1er exemple : Si 100 passeports du stock précédent ont été validés dans l'intranet :

les passeports seront gratuits, ne seront facturés que les frais d'expédition.

2e exemple : Si seulement 70 passeports du stock précédent ont été validés dans l'intranet :

70 passeports seront gratuits, 30 passeports seront facturés au tarif de 3 € le passeport plus les frais d'expédition.

Cas particuliers :

- Pour un nouveau club, le 1er envoi de passeports est gratuit, les frais de port et d'affranchissement sont à la charge du club.
- Si le licencié perd son premier livret et que le club lui en délivre un second, ce livret sera facturé au club. Le club peut donc facturer ce livret au licencié :
- Tarif de facturation de la fédération au club 3 €,
- Tarif de facturation du club pour le licencié : au choix du club mais dans une limite de 5 €.
- Lorsque le club accueille un licencié d'un autre club sur une session passeport :
  - Soit le licencié demande un passeport à son club d'origine et vient avec,
  - Soit il achète un passeport lors de la session passeport.

3.5.3 TARIF LIVRETS PASSEPORTS POUR LES COMITES ET STRUCTURES CONVENTIONNEES

C'est au club à remettre le livret passeport à ses licenciés, mais un comité peut juger important de disposer d'un petit stock de passeports pour en faire la promotion, pour le vendre à des non licenciés participants à un événement FFME.

Les livrets passeport sont facturés 75 € le paquet de 25 (soit 3 € le passeport) + frais de port et d'affranchissement.

Si un comité est amené à délivrer un livret passeport à un licencié, il le facture au licencié.

Le prix de revente du livret passeport est fixé par le comité ou la structure conventionnée dans une limite de 5 €.

3.5.4 TABLEAU DE SYNTHESE

	Tarif d'achat du livret par la structure	**Tarif licencié**	**Tarif non licencié**
Club FFME et établissement affilié	Stock de départ gratuit Renouvellement : passeports non validés dans l'intranet 3 € l'unité	1er passeport gratuit dans son club 2ème passeport suite à perte : maximum 5 €	Maximum 5 €
Comité FFME et structure conventionnée	75 € le paquet de 25	maximum 5 €	

Peut-on encore utiliser l'ancien livret passeport ?

L'ancien livret Passeport canyon n'est pas obsolète. L'essentiel de la progression a été conservé à l'identique. Les licenciés qui possèdent un ancien livret peuvent donc le conserver. S'ils poursuivent leur progression, ils seront évalués sur les nouveaux critères. La date de validation prouvera qu'ils ont bien été évalués suivant les nouveaux critères. S'ils le souhaitent, ils pourront acheter le nouveau livret auprès du club.

4 L'EVALUATION

4.1 DANS QUEL CONTEXTE ?

Les sessions d'évaluation ou les stages modules techniques peuvent être organisées par un club ou un comité. Elles peuvent être programmées sur l'intranet fédéral (ffme.info) par l'administrateur du club, un comité ou le responsable régional de formation, cela permet de les faire apparaître sur le calendrier national et d'en assurer la promotion.

4.2 QUI EVALUE ?

4.2.1 RESPONSABILITE DU CADRE

La légitime et juste exigence du cadre qui évalue est un gage de crédibilité. L'évaluation engage sa responsabilité. Le Passeport est d'ailleurs daté et signé par le cadre puis enregistré en son nom.

Tous les acteurs fédéraux sont tenus à une obligation de moyens quant au respect des procédures fédérales et à la sécurité de tous dans l'organisation de l'activité.

4.2.2 DANS LES STRUCTURES FEDERALES

Le cadre initiateur du club peut évaluer les premiers niveaux (blanc, jaune, orange, vert). Pour le bleu, il faudra que cela soit un moniteur, pour le violet un instructeur et pour le rouge un instructeur référent ou le CTN.

Initiateur canyon	
Moniteur canyon	
Instructeur canyon FFME	
Instructeur référant FFME, CTN canyon FFME	

4.2.3 DANS LES STRUCTURES NON AFFILIEES A LA FEDERATION

Les cadres professionnels à compétence canyon, dans le cadre de leurs missions, peuvent délivrer en autonomie des passeports canyon FFME jusqu'au niveau vert.

4.3 QUOI EVALUER ?

Pour chaque niveau, l'ensemble des compétences décrites dans le livret sont évaluées

L'évaluation vise à valider des compétences acquises par la pratique du canyon tant en formation, qu'en encadrement qu'en pratique personnelle. C'est donc la maîtrise qui intéresse le cadre. Et maîtrise ne veut pas dire réussir une fois par hasard, mais réaliser de manière efficace dans des conditions variées !

⚠ Les niveaux de passeports se valident chronologiquement.

Est-il possible de valider un niveau de passeport plus ou moins rapidement ?

Oui en s'adaptant au public

4.4 COMMENT EVALUER ?

L'évaluation s'effectue en trois temps :

- En contrôle continu au cours de la formation ou de la pratique en club
- Lors des passages des modules techniques canyon
- lors d'une session organisée spécialement pour le passage des passeports d'un ou plusieurs niveaux. Cette session apparaît au calendrier fédéral.

4.4.1 NIVEAU D'EXIGENCE

Rappel : on évalue la maîtrise et non une réussite accidentelle !

	Technique de sécurité maîtrisée	**Technique de sécurité non maîtrisée : si l'un des points est repéré, le canyoniste ne peut pas obtenir son passeport.**
Critères	– Réalisation – Avec efficacité – Sans oubli d'un point important – Sans hésitation ou temps de réflexion importants – Avec tous les contrôles – …	– Non réalisation – Réalisation non efficace – Oubli d'un point important – Hésitations, temps de réflexion importants – Absence de contrôle – Absence feu vert cadre – Comportement inadapté – …

4.5 VALIDATION DE L'EVALUATION

4.5.1 SUR LE LIVRET

Le cadre remplit la case correspondante des pages 6 et 7 du livret du pratiquant et l'enregistre sur l'intranet.

4.5.2 ENREGISTREMENT DES PASSEPORTS DANS L'INTRANET

L'enregistrement officiel des passeports permet au licencié de conserver une trace des niveaux validés. Ainsi :

- en cas de perte du livret passeport, le licencié aura toujours la trace des niveaux validés sur son livret de formation électronique (espace propre à chaque licencié).
- les pré-requis pour entrer en formation sont vérifiés automatiquement lors de l'inscription du licencié à une formation de cadre.

C'est la seule preuve de reconnaissance officielle par la fédération.

L'administrateur du club ou le cadre qui a évalué doit enregistrer les résultats sur l'intranet. Le système informatique a été allégé au maximum pour permettre une utilisation rapide et efficace (guide intranet)

Un nouveau licencié du club possède un passeport qui n'est pas enregistré dans le système, qui peut l'enregistrer ?

C'est le cadre qui a évalué le licencié qui doit enregistrer ce résultat dans l'intranet. A défaut, l'administrateur ou le cadre habilité du club peut l'enregistrer après s'être assuré que la personne maîtrise bien les compétences décrites

5 DES OUTILS

Le dispositif « Passeport » trouve son intérêt dans une très large diffusion. Il s'agit d'en faire un outil partagé par de très nombreuses structures. Sa promotion et sa diffusion sont donc essentielles au dispositif. Ainsi, de nombreux pratiquants pourront situer leur niveau sur une échelle connue et reconnue par tous.

Le club peut afficher qu'il est engagé dans cette démarche (indiquer sur le site fédéral qu'il propose les passeports, apposer des affiches, publier ses sessions de tests au calendrier, …).

Enfin, le niveau de chacun peut être matérialisé par un autocollant de la couleur adaptée. Lorsqu'ils sont présentés lors des tests, par le cadre, c'est un service qui trouve beaucoup d'écho, notamment chez les plus jeunes.

5.1.1 LE « DIPLOME PREMIERS PAS » - NON DISPONIBLE A CE JOUR

Un format carte qui reprend les contenus et le test des « Premiers pas » en canyon. Il permet de laisser une trace d'un premier passage dans un club ou au cours d'une animation. Ils sont vendus par packs de 50 cartes à la boutique (10€). Ils peuvent être donnés ou revendus suivant leur utilisation (porte ouverte, manifestation promotionnelle, …).

5.1.2 UN AUTOCOLLANT POUR CHAQUE COULEUR

A chacun des niveaux correspond un objet de reconnaissance distinctif. L'autocollant couleur FFME / canyon permet ainsi d'afficher officiellement sa couleur. Il est utilisable notamment sur le casque. Ces autocollants aux couleurs du passeport et estampillés FFME / canyon sont en vente au service formation (0,5 € plus frais de port). Ils peuvent être offerts ou revendus aux pratiquants par les clubs.

5.1.3 LES AFFICHES ET LES DOCUMENTS D'ORGANISATION

Afin d'aider les cadres et les structures à mettre en place une animation dans les meilleures conditions possibles, la FFME tient à leur disposition plusieurs documents parmi lesquels :

- Le guide de présentation et d'utilisation des passeports,
- Un modèle de bilan de session : une fiche type à imprimer qui permet de prendre note, sur le terrain, des passeports délivrés,
- Une convention à passer avec d'autres structures qui seraient intéressées par les Passeports,
- Un bon de commande pour les livrets, affiches, autocollant ou carte « Premiers pas »,

5.1.4 DES CONSEILS DE PROGRESSION

Une série de publications « Progresser en canyon, les livrets » propose des contenus, des techniques et approches pour progresser à chacun des niveaux (blanc, jaune, orange, vert, …).

6 EN SAVOIR PLUS

6.1 INFORMATIONS A DESTINATION DES CLUBS ET STRUCTURES

- Le calendrier des sessions passeport
- Programmer une session d'évaluation passeports (intranet)
- Intranet passeports

Pour les structures ou établissements non affiliés à la FFME :

- Convention "Point passeport"
- Commande de livrets passeport : http://www.montagne-escalade.com/site/BO/PAS_livraisonCreationCAN2.php?etape=1&id=2246

6.2 INFORMATIONS A DESTINATION DES CADRES

- Enregistrer les résultats passeports
- Tableau de bord suivi des cadres « habilités »
- Intranet passeports

Pour toute information complémentaire
contactez le service formation de la FFME au 01 40 18 76 61